



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU:** 17 mai 2018

**Compte-rendu affiché le :** 25 mai 2018

**Date de convocation du conseil municipal :** 10 mai 2018

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :** 15

**PRÉSIDENT :** Monsieur Joseph RODRIGUEZ

**Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.**

Secrétaire élu à l'unanimité : Monsieur Sébastien DUMONT

**Membres présents :** M. Bernard AUDRAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Sébastien DUMONT ; M. Antonio GODOY ; M. Bernard GUY ; Mme Marie-Pierre SABATIER ; Rodolphe MILHAU

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Isabelle PUJALTE (Procuration Sébastien DUMONT) ; Mme Louisiane DELMAS (Procuration Antonio GODOY) ; Mme Magnhia MENGUS (Procuration Sophie SOUYRIS) ; M. Éric PEROLAT (Procuration Bernard GUY)

**Membre absent :** Mme Eliette CAMUT

oooooooooooooooooooooooooooo

*Ouverture de la séance à 19h00*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2018**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 12 avril 2018.

**Ordre du jour**

- I- Règlement de financement du CPF (Compte personnel de formation)
- II- Travaux Mairie – Autorisation donnée au maire pour déposer le permis
- III- Réfection Eglise - Demande de subvention
- IV- Demande de subvention - Toiture mairie
- V - Régularisation de cession – Californie et Englores
- VI - Délibération Hérault Energies – validation travaux 2018
- VII – Groupement d'achat en électricité
- VIII – HERAULT ENERGIE – Californie – Validation du plan de financement
- IX- Subvention – Association Cinéclub
- X - Questions diverses :

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire explique qu'il aimerait retirer de l'ordre du jour le premier point car le règlement de financement du CPF (Compte personnel de formation) n'est pas suffisamment abouti pour le voter en Conseil Municipal.

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

Monsieur le Maire ouvre donc la séance par le point n°2.

**POINT N°2: Travaux Mairie – Autorisation donnée au maire pour déposer le permis**

La réalisation du permis de la nouvelle mairie a été confiée au cabinet CARI-MANTRAND qui est sur le point de le finaliser. Les plans ont été élaborés en concertation avec les agents et en tenant compte des besoins réglementaires. M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer le permis dès la transmission du cabinet d'architecte.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE**, à l'unanimité des membres présents, M. le maire à déposer le permis de construire de la future mairie.

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

**POINT N°3: Réfection Eglise – Demande de subvention**

Monsieur le Maire explique que les premières estimations des travaux de réfection de l'Eglise font état d'un montant qui avoisine les 100 000€. En effet, la pierre calcaire qui compose l'édifice est attaquée par l'humidité qui remonte du sol et des travaux de remise aux normes électriques sont nécessaires.

Bien qu'elle ne soit pas classée, la commune a déjà bénéficié de subvention en 2006 donc il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention d'un montant maximum par rapport au devis qui est en cours de finalisation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander le taux de subvention maximum pour le projet de réfection de l'Eglise.

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

**POINT N°4: Demande de subvention - Toiture mairie**

Monsieur le Maire explique qu'il existe un programme de subvention accordé par la Communauté de Communes du Clermontais pour la réhabilitation des bâtiments communaux. Cette subvention peut être attribuée de façon fractionnée ou en une seule fois en fonction des projets des communes. Elle correspond à un forfait de 45 000 € attribuable une seule fois durant la mandature. Elle peut être majorée de 5 000€ pour certains projets.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander cette subvention pour la rénovation de la toiture de la mairie. Le montant du devis est de 62 818.80 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour la rénovation de la toiture de la mairie.

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

**POINT N°5: Régularisation de cession – Californie et Englores**

Dans le cadre de l'élaboration de la voirie, des cessions ont été consenties par les propriétaires afin de permettre la réalisation de l'équipement. Il s'agit de régulariser les cessions relatives à la réfection du chemin de la Californie et une cession relative à la Chemin des Englores. Les documents relatifs à ces cessions (promesse de cession, plan, relevé de propriété) ont été communiqués aux élus :

PROPRIETAIRE	PARCELLE	SUPERFICIE
TUILLIEZ Bianca	A 569	175 m2
M. et Mme CASTEL	E 865	62 ca
M. et Mme GARCIA	E 848	52 ca
CHRISTOL Jean-Emmanuel	E 852	47 ca
	E 854	71 ca

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les documents relatifs à la régularisation de ces cessions.
- **PRECISE** que les plans des cessions seront annexés à la délibération.

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

**POINT N°6: Délibération Hérault Energies – validation travaux 2018**

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre attribuée à HERAULT ENERGIES, il a été demandé d'inscrire au programme d'Eclairage Public 2018, les travaux présents sur la fiche en annexe.

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à : 69 403.71€ HT

A la charge d'HERAULT ENERGIES : 43 180.82€ HT

Restant à financer par la commune : 26 222.89€ HT

Le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par HERAULT ENERGIES par le biais du FCTVA.

Une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la programmation annuelle des travaux, d'accepter le fonds de concours que la commune versera à HERAULT ENERGIES, et d'autoriser le Maire à signer la convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la programmation des travaux présentée par HERAULT ENERGIES,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense,
- **FIXE** la participation de la commune, sous la forme d'un fonds de concours, à 26 222.89 €, montant révisable en fonction du montant des dépenses ressortant du décompte définitif, et dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir avec HERAULT ENERGIES, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

#### **POINT N°7: Groupement d'achat en électricité**

Le contrat d'achat groupé mené par HERAULT ENERGIE pour la fourniture d'électricité arrive bientôt à son terme. Il s'agit de délibérer pour que la commune participe au futur groupement d'achat qui organise la fourniture d'électricité de 2020 à 2023

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

#### **POINT N°8: HERAULT ENERGIE – Californie – Validation du plan de financement**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies,

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à:

Travaux d'électricité : 129 036,16 €  
Travaux d'éclairage public : 101 120,65 €  
Travaux de télécommunications : 44 054,00 €  
Total de l'opération : 274 210,81 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs): 114974,27 €
- La TVA sur les travaux d'électricité et d'éclairage public sera récupérée directement par HE : 35 961,99 €
- Financement HE sur les travaux d'éclairage public : 15 000,00 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 108 274,55 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet du chemin de la Californie d'un montant prévisionnel de 274 210,81€,
- **ACCEPTE** le plan de financement présenté par le Maire,
- **SOLLICITE** les financements/subventions les plus élevés possibles de la part d'HERAULT ENERGIES,
- **SOLLICITE** HERAULT ENERGIES pour l'inscription de ce projet à son prochain programme de travaux,
- **PREVOIT** de réaliser l'opération durant l'exercice 2018

- **AUTORISE** la Maire à signer la convention financière à intervenir entre la commune et HERAULT ENERGIES ainsi que tous les documents liés à l'exécution de la présente décision,
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au budget de l'année 2018.

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

#### **POINT N°9: Subvention – Association Cinéclub**

Mme Louisiane DELMAS, adjointe aux animations, arrivée en fin de séance, explique que Mme PIBRE, qui réalise le bulletin municipal, désire créer un Cinéclub avec son compagnon. Ce cinéclub serait essentiellement financé par les cotisations des adhérents, les cartes d'abonnements et les entrées vendues sur place. Cependant, l'organisation des premières séances, l'ouverture de compte et la création de l'association génère des frais alors que l'association n'a encore aucune trésorerie. Mme DELMAS propose donc de leur octroyer une subvention qui leur permettra d'organiser au moins les quatre premières séances. Cette subvention viendra en déduction du budget qu'elle utilise pour organiser les festivités. Ainsi, l'impact sur les comptes de la commune sera réduit.

Les dépenses ont été évaluées à 1 500€ pour l'organisation des premières séances qui débiteront à partir du mois d'octobre. Un bilan sera fait à la mi-saison pour savoir si l'opération doit être reconduite ou annulée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** la somme de 1 500 € à l'association CinéClub Lodézien (CCL).
- **INSCRIT** la dépense au compte 6574.

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

#### **POINT N°10: Questions diverses**

# Achat de terrain : A la suite de la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) arrivée en mairie pour la vente entre M. RAYNARD, vendeur, et Mme et M. MALMON, acquéreurs, M. le Maire est entré en contact avec les deux parties pour acheter ce terrain. En effet, ce dernier figurait comme espace réservé dans l'ancien document d'urbanisme de la commune pour la réalisation d'un bassin de rétention. L'intérêt stratégique de ce terrain est toujours d'actualité pour atténuer la charge des eaux de ruissellement sur la partie basse du village. Conformément à ce qui a été annoncé au Conseil Municipal précédent, M. MALMON et sa compagne seront dédommagés pour les frais engagés et la parcelle sera vendue à la commune au même prix d'achat. La question sera entérinée au prochain Conseil Municipal.

# M. Bernard GUY, adjoint responsable du service technique, annonce qu'un des agents communaux a trouvé un poste dans une autre collectivité et qu'il a demandé sa mutation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

# Sophie SOUYRIS, adjointe à l'urbanisme, indique qu'il faudra relancer les opérateurs de réseau pour faire enlever les poteaux en bois qui sont sur la route de CEYRAS. Les réseaux ont été enterrés donc ils n'ont plus de raison d'être. Elle précise également que l'Eclairage Public disjoncte régulièrement sur l'avenue du Bosquet. L'information sera remontée à HERAULT ENERGIES.

# Louisiane DELMAS fait un rappel des animations présentées à la commission d'animation. Ces dernières seront présentées à la population dans le bulletin municipal.

# M. le Maire indique qu'il rajoutera un article dans le bulletin municipal à la suite d'une réunion qu'il a eu en Sous-Préfecture sur la question de l'accueil des réfugiés.

*La séance est levée à 20h30*